



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2013

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM

Le vendredi 19 avril 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12 avril 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – TRI SELECTIF**

### **M. BERARD**

Concrètement, la première étape de réorganisation de la régie : vous avez la liste des secteurs des quartiers concernés. Nous avons supprimé la collecte du dimanche soir en ordures ménagères, donc plus que le lundi, mardi, jeudi et vendredi et on maintient la collecte des emballages le mercredi soir pour l'ensemble de la Commune, donc on demande aux gens toujours de présenter leur bac entre 18 heures et 19 heures.

Donc cette réorganisation a démarré. On a supprimé la collecte dimanche dernier et on a démarré concrètement lundi soir. On est en train de réadapter à la marge quelques secteurs ou quelques voies mais globalement, on peut dire que pour l'instant tout se passe très bien. On a anticipé aussi cette réorganisation sur les copropriétés ou sur les gros points de regroupement en laissant la possibilité à la demande d'augmenter la dotation en bacs sur un point pour absorber la collecte le dimanche ou de conteneuriser les habitants qui le souhaitent par un bac à ordures ménagères.

Donc ce que permettra ou ce qu'a permis la réorganisation de la régie, c'est au point de vue matériel, comme on ne sort plus les bennes le dimanche soir, on a une diminution de l'utilisation des carburants, donc ce qui fait une économie d'environ 10 000 euros. Il y a donc moins d'entretien, moins de maintenance à effectuer sur les véhicules, donc encore à peu près 10 000 euros d'économie. Cela fait à peu près 200 km en moins qui sont effectués par les véhicules.

Par rapport à l'activité en elle-même, au niveau de la masse salariale, on a pu réaffecter pour partie les agents sur des prestations qui étaient effectuées avant par des privés. Cela peut être l'entretien des abords du centre technique, des déchetteries, le lavage des bacs, la distribution des bacs puisqu'on est sur une opération de conteneurisation. Cela fait des gains économiques. On va pouvoir réduire l'emploi des saisonniers pour effectuer les collectes complémentaires et le fait de ne plus collecter le dimanche et de réorganiser le temps de travail des agents, permet de faire les collectes additionnelles du dimanche en régie alors qu'avant elles étaient effectuées en prestation de service et que ça nous coûtait à peu près 400 000 euros par an.

Par rapport à l'amélioration des conditions de travail, cette réorganisation des tournées sur la nuit a eu pour but plusieurs points : d'abord, la réduction au maximum des marches arrière qui étaient effectuées pour aller sur des points de collecte qui ont été quasiment réduites. On a supprimé complètement – sauf sur les voies en sens unique – les collectes en bilatérale parce qu'il y avait des endroits encore malheureusement où il y avait des collectes bilatérales qui étaient faites. Les agents, maintenant, ne travaillent plus que cinq jours sur sept, donc deux jours de repos consécutifs, ce qui est assez important en termes de conditions de vie et du coup, les collectes complémentaires qui étaient effectuées le dimanche, maintenant, ce sont les agents volontaires qui les effectuent en heures supplémentaires, ce qui fait que ça nous coûte beaucoup moins cher en termes de prestation.

Enfin, on vient juste d'attribuer un marché de géolocalisation et d'aide à la conduite, c'est-à-dire que, dans tous les véhicules, on va avoir une sorte de TomTom – pour parler comme ça – qui va être installé dans les véhicules et où on va pouvoir déterminer les circuits et qui va en gros donner au fur et à mesure du circuit le sens à prendre aux agents. Donc n'importe quel agent pourra être susceptible d'effectuer n'importe quel circuit de collecte, même ne le connaissant pas.

Par rapport à cette recherche toujours dans la qualité du service public, pour rappel, nous avons eu en 2010 le trophée Eco-Emballages qui récompensait la démarche d'optimisation de la collecte sélective et du rendement de la collecte sélective où, sur Antibes Juan-les-Pins, on avait fait une campagne de ce qu'on appelle « monomatériaux » sur le plastique et on avait eu +19% de tonnages sur les plastiques en un an, en 2010. Et on a reçu, en 2011, le label « Quali Tri » qui récompense toujours les trois axes du développement durable : l'économie, l'environnement et le social sur les conditions de travail et la qualité du service rendu.

On continue toujours à vouloir s'améliorer. On a pour perspective en 2013 et sur les années 2014 et ainsi de suite, d'entamer une démarche qualité au sein de la Direction d'Envinet. Pourquoi ? Toujours pour la satisfaction du client, c'est-à-dire essayer qu'on ait quasiment 100% d'usagers qui soient satisfaits, l'amélioration continue du service qui est rendu et pour pouvoir réduire les coûts de ce qu'on appelle la « non-qualité », donc les dysfonctionnements, les écarts de collecte, ainsi de suite.

Donc on est partis sur une réflexion de qualification ISO 9001 ou une démarche qualité sur la Direction Envinet de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

On pense qu'on est bons, mais c'est bien qu'on nous le dise, donc en août-septembre 2012, on a réalisé une enquête de satisfaction – on a déjà largement communiqué dessus – où on se rend compte qu'il y a 84% des habitants qui sont satisfaits ou très satisfaits du service qui leur est rendu et 84% aussi des ménages qui estiment que l'information qu'on leur donne est suffisante et intéressante pour la collecte sélective. Il y a 65% des ménages qui ont été interrogés qui considèrent que la collectivité, donc la CASA, est en avance et active en matière de collecte sélective et de gestion des déchets.

Je vous ai rappelé les principaux supports de communication, c'est essentiellement les informations sur les bacs et le guide du tri.

Enfin, par rapport à la réduction de l'empreinte écologique, nous avons effectué un bilan carbone en 2012 et il faut savoir que l'activité de collecte des déchets de la CASA représente 35% des émissions de CO<sub>2</sub> sur l'activité globale de la CASA. On va essayer de diminuer cette empreinte écologique, d'abord par la réorganisation, donc l'adaptation de la fréquence des collectes, adaptation de la conteneurisation auprès des usagers, qui dit conteneurisation dit des taux de présentation qui sont moins importants puisqu'on a une capacité de conteneurisation qui est plus importante. On va acquérir des véhicules électriques ou du moins des véhicules avec peut-être des lève-conteneurs électriques ou de la récupération de l'énergie cinétique du véhicule pour lever les bacs. Donc ça veut dire moins de carburant consommé. Et enfin on continue ce programme qu'on avait entamé depuis des années de renouvellement des véhicules de collecte pour qu'on ait toujours des véhicules qui suivent les évolutions techniques et qui ne soient pas trop vieux en utilisation.

Les effets escomptés, c'est donc moins de tournées, moins de repasses ; réduction de la consommation de carburant, donc réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Voilà. Merci.

**M. LEONETTI**

Merci Monsieur BERARD.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut poser une question à Olivier BERARD pendant qu'il est là ? Michel GASTALDI.

**M. GASTALDI**

Moi je voudrais savoir s'il y a un bilan provisoire pour la nouvelle collecte chez les CHR, c'est-à-dire cafés, hôtels, restaurants, du verre en porte-à-porte parce que je le réclamais depuis de nombreuses années en sachant que, quand on met une tonne de verre dans l'incinération, il ressort une tonne de mâchefers. Et vous avez lancé cette collecte, je voudrais savoir si elle progresse et si elle est bénéfique.

**M. BERARD**

Effectivement nous avons réalisé une collecte du verre des cafés, hôtels, restaurants sur un site pilote, donc sur une tournée spécifique sur Antibes. Les résultats sont très encourageants puisque je peux vous donner les tonnages : on collecte à peu près une douzaine de tonnes par semaine rien que sur...

**M. LEONETTI**

Combien ?

**M. BERARD**

Douze tonnes.

**M. LEONETTI**

Douze tonnes ?

**M. BERARD**

Oui parce qu'on lève trois à quatre fois la colonne par semaine, donc c'est très encourageant. Avec ce nouveau système de nouveau PAV (point d'apport volontaire) qui permet de lever directement des bacs dans la colonne, on essaie de développer ce système de collecte ailleurs sur Antibes Juan-les-Pins et voire ailleurs sur la CASA éventuellement.

**M. LEONETTI**

C'est bien, ça veut dire que les hôteliers, restaurateurs jouent le jeu et qu'on va pouvoir étendre ce processus. 12 tonnes par semaine ce n'est pas rien quand même. Très bien.

Pas d'autres questions ? On passe au Conseil municipal.

**APPEL NOMINAL**

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER,  
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX,  
M. Audouin RAMBAUD à M. André-Luc SEITHER,  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Matthieu GILLI,

Mme Khéra BADAoui à Mme Marguerite BLAZY,  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Jacqueline DOR, Mme Martine SAVALLI

*Présents : 33 / procurations : 11 / absents : 5*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**00-0 - VŒU DU GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES-JUAN-LES-PINS - POUR UN MORATOIRE D'URGENCE SUR LES EXPULSIONS LOCATIVES**

**M. LEONETTI**

Je vais donner la parole à Monsieur PIEL pour une motion proposée par le groupe la Gauche et l'Écologie.

**M. PIEL**

Monsieur le Maire, chers collègues, cette motion propose un moratoire d'urgence sur les expulsions locatives. Dans la presse, on appellerait ça un marronnier mais malheureusement, effectivement, ça revient chaque année. Nous pensions ne plus être obligés de vous présenter ce vœu. L'année dernière, le candidat François HOLLANDE comme les candidats Nicolas SARKOZY, Jean-Luc MELENCHON, Eva JOLY, avaient signé le contrat social de la Fondation Abbé Pierre qui comporte, dans ses engagements, la fin des expulsions locatives et la mise en place d'un véritable traitement social de la crise du logement.

À Antibes Juan-les-Pins, plus de 3 500 familles attendent un logement social. Près de 3 000 logements sont vacants, y compris la villa Inch Allah ou l'hôtel au début de l'avenue de la Libération où un SDF vient de mourir dans l'indifférence générale.

Tous les maires des grandes villes de la Côte d'Azur sont hors la loi. C'est pour ces raisons que nous souhaitons adresser ce vœu à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. Face à la situation dramatique dans laquelle se trouvent de plus en plus de familles, le Conseil municipal d'Antibes demande à Monsieur le Préfet de décréter d'urgence un moratoire sur les expulsions locatives.

**M. LEONETTI**

Il n'y a pas d'étonnement, sauf votre étonnement à ce que le candidat que vous avez soutenu n'ait pas tenu la promesse qu'il avait proférée lorsqu'il était candidat. Il n'y a pas d'étonnement de ma part parce qu'effectivement, comme vous venez de le dire, c'est un marronnier, c'est-à-dire que chaque année vous nous proposez la même motion.

Moi je voudrais rappeler que, plutôt que de supprimer les expulsions, il faut mettre un dispositif d'accompagnement de ces expulsions qui sont des décisions de justice, et que vous le savez, dans le PLH que nous avons voté à la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec les grandes villes et en particulier avec la Ville d'Antibes, on a mis en place un projet qui est une plateforme qui permet d'accompagner les personnes en situation d'expulsion. Il y a un numéro vert « SOS Loyers Impayés » qui est préventif aussi, parce que plutôt que d'accompagner la situation lorsqu'elle est en bout de solution, il vaut mieux essayer de prévenir les choses.

Il y a un numéro vert qui peut servir à la fois d'ailleurs aux propriétaires comme aux locataires.

Et puis, on a mis en place aussi la garantie des risques locatifs qui est un dispositif par lequel le bailleur souscrit un contrat et au travers de ce contrat se trouve garanti – même lorsque pour des situations particulières le loyer est impayé.

Enfin, ne donnez pas les mauvais chiffres. 3 500, ce n'est pas la Ville ; c'est 3 300, et ce n'est pas la Ville, c'est la CASA.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Quand vous voulez.

Ensuite quand vous regardez ces 3 300 auxquels vous enlevez les gens qui demandent un logement social sur le territoire de la CASA, mais qui sont extérieurs à la CASA et au Département, qui ne me paraissent pas à mes yeux prioritaires. Ensuite quand vous enlevez ceux qui sont déjà dans un logement social et qui demandent à en changer et que vous enlevez ceux qui ont refusé le logement social qu'on leur a proposé, le chiffre que vous citez au niveau de la CASA est à 2 160. Quand vous savez que les demandes au niveau de la Ville d'Antibes sont à peu près 60% de l'ensemble de la CASA, vous voyez qu'on est très, très loin du chiffre que vous avez initialement énoncé.

Deuxième point : Je continue à penser que les décisions de justice doivent être exécutées. Et puisque vous faites cette motion, ça vient en contrepoids de la motion que nous avons présentée précédemment et qui consiste à dire que ça fait le 7<sup>e</sup> mois qu'il y a une décision de justice pour expulser des personnes qui occupent illégalement un domaine privé à « La Perlotte ». J'attends toujours le recours des forces de l'ordre qui a été donné par voie de justice et donc j'attends que les décisions de justice se mettent en place. Ça fait sept mois. Je vous garantis qu'à aucun moment, je n'ai envisagé de le faire de manière brutale, et en même temps c'est du ressort du Préfet et de la police nationale. Mais ; en revanche, ne pas le faire, je pense que c'est une situation qui exacerbe les tensions au niveau de la population, au niveau de ce quartier et je continuerai à demander à Monsieur le Préfet qu'il exécute la décision de justice.

Donc nous ne sommes pas d'accord là-dessus, Monsieur PIEL et encore moins dans le contexte dans lequel nous nous trouvons. Après vous avez constaté que nous avons mis en place les procédures et comme je le dis souvent, et comme vous n'avez jamais pu le constater, vous n'avez jamais constaté quelqu'un qui se retrouve sur le trottoir sans qu'on ait accompagné la personne sur le plan de l'assistance sociale, sur le plan des possibilités d'hébergement y compris sur le plan de la possibilité de trouver une solution temporaire dans les hôtels d'Antibes, payée par le CCAS d'Antibes lorsque l'expulsion se fait dans des conditions qui sont plus complexes.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

« La Perlotte » ce n'est pas dans la motion, mais vous savez qu'il y a eu une rencontre entre le Préfet et les associations, donc il nous semble qu'il est raisonnable de laisser cet accompagnement, cette procédure aller à son terme.

**M. LEONETTI**

Sept mois !

**Mme MURATORE**

Par rapport à la motion, j'ai quand même des choses à dire.

Pour nous, le Gouvernement a pris en compte les difficultés financières de beaucoup de familles en

prolongeant la période du 15 mars au 31 mars. Mais cela ne suffit pas, tout à fait d'accord.

Cela passe par la construction de logements sociaux, une révision des modalités de calcul de l'allocation logement qui ne tient pas compte des situations des ménages (chômage, maladie, séparation), une révision des barèmes du FSL et dans notre Département encore plus particulièrement. Moi j'appelle ça la double peine : on manque de logements sociaux, ça oblige les ménages à se loger dans le parc privé, avec des loyers importants représentant dans de plus en plus de cas plus de 50% de leurs ressources et alors le FSL est refusé au prétexte que le loyer est trop important par rapport aux ressources du ménage. Et je m'arrête là dans mon énumération.

Et tout cela est en cours par le Gouvernement actuel mais ne peut se faire en un an. Aussi paraît-il raisonnable, dans la période actuelle, effectivement de surseoir aux expulsions des familles en difficulté. Merci.

**M. LEONETTI**

Autre prise de parole ? Monsieur le Conseiller Général.

**M. PAUGET**

Je voudrais juste corriger ce qu'a annoncé Gérard PIEL dans son vœu concernant la villa Inch'Allah qui appartient au Conseil général sur le Cap d'Antibes. Effectivement, ce bâtiment n'accueille plus de jeunes et d'enfants puisqu'ils sont aujourd'hui hébergés à La Trinité dans un bâtiment entièrement refait, entièrement neuf.

Par contre, on ne peut pas laisser dire que les locaux de la villa Inch'Allah sont vacants. Ils ne sont pas vacants, ils ont été attribués à un organisme qui s'appelle l'Entente Interdépartementale de Démoustication qui a installé ses bureaux, son matériel, son personnel, un gardien va bientôt s'installer. Donc je ne voudrais pas laisser entendre que ces bâtiments sont vacants et qu'ils pourraient servir éventuellement à du logement. Ce n'est pas vrai.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Non, mais puisque vous évoquez toujours les logements vacants, la plupart du temps, Monsieur PIEL, vous évoquez des logements qui ne sont pas vacants parce qu'ils sont soit insalubres et voués à la démolition, soit occupés, soit dans le domaine privé. Sauf si vous voulez aller au bout de la motion et dire que vous voulez aussi réquisitionner les appartements privés qui sont inoccupés parce que ce sont des logements secondaires, allez au bout de la démarche. Mais ce n'est pas vrai qu'il y a 3 000 logements vacants sur le territoire d'Antibes.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Vacant c'est quoi pour vous ?

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

D'accord, donc un monsieur qui habite Paris et qui a un logement à Antibes et qui vient une part de l'année à Antibes, celui-là, on peut lui réquisitionner son logement. Non, c'est ça ? Ah ce n'est pas ça !

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Donc ça n'est pas la villa Inch'Allah et ça n'est pas non plus le nombre que vous citez.

**M. PIEL**

Est-ce qu'on peut aller ensemble à la villa Inch'Allah voir cette Entente Interdépartementale de Démoustication

**M. LEONETTI**

Vous avez quoi comme compétences pour aller vérifier l'ensemble des endroits ?

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

C'est plutôt intelligent d'occuper les espaces qui sont inutilisés pour des services. Peut-être que vous ne vous en rendez pas compte, Monsieur PIEL, mais le problème du moustique tigre est récurrent chaque été et sur lequel bon nombre de nos concitoyens essaient de trouver des solutions. Et moi je trouve que si sur Antibes il y a un service qui s'en occupe, ça apportera une plus-value à l'ensemble de nos habitants antibois et juannais.

Bien alors qui vote ?

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Je l'ai déjà présentée la motion « La Perlotte ». Vous ne l'avez pas votée et j'ai rappelé à Monsieur le Préfet qu'il avait une demande d'exécution du Tribunal qui date du 18 septembre.

**M. PIEL**

Sur « La Perlotte », Monsieur le Maire, effectivement, il y a un travail qui se fait avec les associations et j'ai obtenu du Conseil régional que dans son budget solidarité, comme il l'a fait à Marseille et à Toulon, qu'il mette un montant qui sera en adéquation avec le relogement de ces familles si c'est sur un terrain de camping ou autre évidemment que ce ne sera pas la villa Inch'Allah, mais en tous les cas que vous sachiez que cet argent passe par la Fondation Abbé Pierre qui est disponible pour travailler sur la question.

Il y a une réunion qui va se faire en préfecture entre Madame Gaëlle LENFANT qui est la Vice-présidente en charge de ces questions à la Région et les services de la préfecture parce que moi aussi je pense que ce n'est pas juste, y compris pour les familles qui sont en situation quand même terrible à « La Perlotte ».

**M. LEONETTI**

Domage que vous n'avez pas voté la motion !

**M. PIEL**

Non, mais votre motion c'est une motion sécuritaire qui demande juste à enlever les gens ! Nous, on essaie de travailler.

**M. LEONETTI**

Pas du tout. Vous l'avez mal lue alors. Vous la relirez. De manière ferme et humaine.

**M. PIEL**

Nous, on travaille à ce qu'ils s'en aillent et à ce qu'ils puissent avoir, que les enfants puissent continuer d'être scolarisés et les familles – je parle de ça en particulier – qui sont installées ici, qui ne repartiront pas en Roumanie, puissent s'intégrer comme on dit. Donc que vous sachiez qu'il y a ce travail. Ça serait bien que vous ou un de vos représentants participe à cette réunion.

C'est une demande pressante que je fais.

**M. LEONETTI**

Ça ne vous étonnera pas, Monsieur PIEL, que je vous dise que vous ne m'apprenez rien.

Le deuxième point, puisque vous l'évoquez, c'est que je constate qu'une fois de plus, la Région a une solidarité à géométrie variable et qu'il y a un certain nombre de prestations sociales et d'aides aux communes qui ont été supprimées et que là, par contre, brutalement, on a trouvé l'argent nécessaire. Je fais simplement ce constat. Je constate simplement que la Région s'intéresse à la Ville d'Antibes quand il faut reloger les Roms expulsés de « La Perlotte ».

**M. PIEL**

La Région s'intéresse à la Fondation Abbé Pierre qui est mandatée par le Préfet...

**M. LEONETTI**

Très bien Monsieur PIEL ! Je note simplement cette situation.

**M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Moi j'ai une décision de justice, je demande au Préfet de l'appliquer et qu'il applique les normes, les circulaires et surtout les lois et les règlements qui sont en vigueur dans notre pays.

On revient donc au vote de la motion, non pas sur « La Perlotte » que Monsieur PIEL a malencontreusement refusée, mais au vote sur la motion sur la suspension des expulsions locatives. Qui vote la motion présentée par le groupe la Gauche et l'Ecologie ? Un, deux, trois, quatre, cinq.

La délibération est rejetée à **la majorité par 39 voix POUR sur 44** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

**M. LEONETTI**

Juste un mot et je ne devrais pas le faire après un vote, mais il y a une façon très, très simple de la part de l'État d'arrêter les expulsions. Il arrête les expulsions et il paie les loyers à la place des gens. Je pense que ce ne serait pas une mesure particulièrement intelligente parce que peut-être que l'ensemble des contributions des Français devrait servir à autre chose qu'à éviter les décisions de justice.

**M. LEONETTI**

Je vous demande de bien vouloir accepter qu'à la demande de la Direction générale Animation de la Cité et plus particulièrement de la Direction Musées, la délibération « FORT CARRE - REAPPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DERIVES ET EDITION DE NOUVEAUX ARTICLES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE EN REGIE - FIXATIONS DES MODALITES » soit reportée puisque l'inventaire n'est pas terminé par l'ensemble des services et qu'on présentera cette délibération lors d'un prochain Conseil municipal.

Personne ne s'oppose à ce report ? Généralement, ce sont des délibérations qui sont plutôt votées à l'unanimité. Personne n'est contre ? Ne s'abstient ? Donc la délibération n°29-1 est reportée.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 18 JANVIER ET DU 15 FEVRIER 2013 - PROCES VERBAUX - ADOPTION

**M. LEONETTI**

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Personne n'est contre ni s'abstient, donc les PV sont adoptés.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**M. LEONETTI**

J'ai l'intervention de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Ecologie et le PS et Verts.

Monsieur MOLINE.

**M. MOLINE**

Oui Monsieur le Maire, concernant le marché à bons de commande 12F184 avec « Paysages Méditerranéens » d'un montant minimum de 100 000 et sans montant maximum, nous souhaiterions connaître les tenants et les aboutissants. Il s'avère que le service Espaces Verts déplacé dans une nouvelle pépinière sur Sophia qui a représenté un investissement important possède maintenant un outil de production moderne. Conscients du fait que l'élagage et certains travaux nécessitant du matériel spécifique doivent être concédés au privé, nous aimerions en avoir la certitude et connaître les prestations demandées à cette entreprise. Merci.

**M. LEONETTI**

Effectivement, c'est l'exécution de travaux d'aménagement et de rénovation de l'ensemble des espaces verts de la commune, y compris les accompagnements de voirie. Donc, ce sont des travaux de préparation de sol, de réalisation de revêtement, plantation et végétaux et d'aménagements ponctuels d'espaces verts. Ce type de marché est utilisé depuis de nombreuses années par le service « Paysages Urbains – Nature – Cimetières » ainsi que par les « Réseaux – Infrastructures », la Direction Architecture des bâtiments. Ils sont spécifiquement voués à aménager les jardins secs au parc Exflora, l'aire des Semboules qui est une aire particulièrement vaste, l'entrée de la ville au boulevard du Littoral à Juan-les-Pins et pour procéder à la plantation d'arbres boulevard Foch suite aux travaux concernant les réseaux d'assainissement.

Donc c'est une mission qui est très spécifique et qui est définie à l'intérieur de « Travaux – Espaces verts » et qui ne peut pas être prise en charge par les services de la Ville.

La Gauche et l'Ecologie, Monsieur PIEL.

**M. PIEL**

Merci. Moi c'est sur deux marchés.

Le marché 12A086, c'est une mission d'assistance pour la passation et le suivi du marché de vidéosurveillance pour 28 600 euros. Ce marché est confié à la société **AG-SAS TechnoMan** Ingénierie qui a comme compétences, je cite : les infrastructures IP et usages sûreté et vidéoprotection, aménagement numérique. Donc c'est une société qui habituellement installe de la vidéosurveillance, donc la question que je me pose et que je vous pose : est-elle dans son rôle et ses compétences simplement dans l'assistance à maîtrise ? Puisque cette société, quand on regarde son site et qu'on va voir les installations qu'elle a déjà faites dans certaines communes, pratique la mise en place de la vidéosurveillance et pas l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le deuxième marché, c'est le 13A11, c'est-à-dire une mission à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une cuisine professionnelle dans la nouvelle salle omnisports. Ce marché a un coût de 44 000 euros. Effectivement, on est bien dans les missions là de la société qui a été choisie, SLH Ingénierie, mais pourquoi lancer cette mission en février 2013 alors que la salle (j'avais marqué est presque terminée, mais j'avais oublié qu'il y avait un incident qui fait que ça va être retardé), mais cette mission de février 2013, elle est prévue pour durer 16 mois. 16 mois de mission à maîtrise d'œuvre. Il y a déjà eu une AMO sur cet équipement à sa création. De plus, la gestion a été confiée à une société privée et on s'aperçoit maintenant que l'on a oublié une cuisine dans l'aménagement. Décidément vous avez un problème avec la restauration ! Pas de cuisine à Anthéa, pas de cuisine à la salle omnisports. Pourvu que cela soit prévu au Palais des Congrès ! Les questions que je pose, elles restent. Comment à la fin de la construction de cette salle, on lance une mission à maîtrise d'œuvre de seize mois pour

l'installation d'une cuisine ?

### **M. LEONETTI**

Sur la première question, vous le savez, non seulement on a 67 caméras et cinq arrêtés préfectoraux qui sont prêts afin d'augmenter le nombre et que je continuerai à en augmenter le nombre. Mais je veux aussi moderniser l'ensemble et en augmenter la performance. C'est la raison pour laquelle on est en réflexion et on l'avait déjà dit en Conseil municipal, pour une rénovation de l'ensemble du parc et pour une meilleure qualité d'images, en particulier d'images nocturnes, et une réflexion pour l'extension du réseau.

Concernant la mission à proprement dit, le candidat qui a été retenu pour cette mission, c'est Agetech Technoman Ingénierie qui est compétente en matière de sûreté de la vidéo-protection mais aussi aménagement numérique des territoires. Elle a assuré une mission d'architecture système et de conseil en vidéosurveillance pour la Ville de Cannes en 2010 et d'assistance à la Ville de Montélimar en 2010. Cette société est retenue pour accomplir des missions de conseil, analyse fonctionnelle, stratégie et tactique, schéma directeur, processus et organisation, formation et cadrage juridique et des missions d'ingénierie, audit, diagnostic, expertise, étude et conception, projet, procédures d'achat, suivi de réalisation et certification.

Cette société est spécialisée dans le conseil et l'ingénierie mais pas dans l'intégration d'un système de vidéoprotection qui est dévolu actuellement à la société Ineo pour la commune. Donc, il n'y a pas de chevauchement entre une société et une autre société.

Sur la cuisine, qui n'est pas à mes yeux l'élément primordial d'un théâtre ni d'une salle de sport ou d'une salle omnisports avec une participation aux spectacles, nous avons gardé sur ce sujet un recul. Jusqu'à la fin de la négociation avec Vert Marine, nous ne savions pas si on leur confierait aussi des prestations cuisine et si nous leur confierions ou non, dans la négociation, les recettes de la buvette.

Dans le choix que nous avons fait – je ne vais pas le reprendre –, la Ville reste bénéficiaire de tout ce qui est l'espace recettes en matière de cuisine et en matière de buvette à l'entracte des spectacles ou aux mi-temps des matches. C'est donc la raison pour laquelle aujourd'hui vient la mise en place de cette cuisine qui n'empêchera évidemment pas l'ouverture de la salle si elle n'est pas complètement terminée mais qui va doter la Ville d'Antibes d'un outil – je rappelle qu'il y a près de 300 jours qui sont à la disposition de la Ville d'Antibes et qu'il y a une trentaine ou une quarantaine de jours qui sont prévus pour que les matches de basket puissent s'exécuter et qu'en fait il y a 20 prestations dues à la Ville d'Antibes sur lesquelles elle a obtenu 330 places sociales en fonction du spectacle qui sera présenté.

Donc je pense que c'est plutôt une bonne affaire d'avoir conservé dans la négociation cette capacité pour la Ville de s'équiper d'un élément qui peut avoir un effet positif. L'effet positif, c'est effectivement des recettes supplémentaires et donc comme on l'a retiré de la délégation de service public, c'était plutôt une bonne chose que ce soit la Ville qui en reste le prestataire.

Je suis d'ailleurs étonné que quand la Ville conserve, comme à Anthéa ou comme à Azur Arena Antibes, des prestations annexes, vous vous en offusquiez et que ça me paraît au contraire plutôt sain que ce soit le service public qui gère les éléments annexes et rentables quelquefois de la prestation de service public qui est donnée.

Ensuite sur les délais. Quand il y a une délégation de service public qui est infructueuse, on la relance. C'est ce qu'on a fait sur Anthéa. Et ensuite sur les retards, je ne vous pose pas la question de savoir quand est-ce que la troisième voie va se mettre en place. Ah oui c'est vrai ! C'était le mandat précédent, qui avait dit lorsque vous étiez à la Région que vous alliez le terminer avant la fin du mandat ? Je crois que le mandat actuel est en train de se terminer et que le retard continue gentiment à s'accumuler, donc vous n'avez plus besoin de vous poser la question parce que d'un mandat à l'autre vous n'avez plus les mêmes responsabilités.

### **M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Il ne vous a pas échappé que vous n'êtes pas à la SNCF mais vous êtes chargé de la troisième voie et vous l'avez vendue comme quelque chose qui allait révolutionner les choses. Nous vous avons accompagné dans ce projet et vous nous aviez dit que la Région allait tout faire, à la fois pour que ce soit accessible à tous. J'attends toujours le tarif à 1 euro sur les TER et qui serait possible aussi sur la CASA puisque nous sommes toujours à 1 euro. Et puis en même temps, j'attends toujours que les promesses de la Région s'exécutent. C'est avec un décalage d'un mandat. Ce n'est même pas avec un décalage de quelques mois. C'est tout. On n'est pas sur les mêmes échelles.

**M. PIEL**

Si on peut vous aider sur cette cuisine, on le fera.

**M. LEONETTI**

Très bien ! Mais moi comme je ne plonge pas dans la cuisine électorale, je vais rester dans les prestations utiles pour l'ensemble des Antibois et ceux qui assistent au théâtre comme ceux qui assisteront aux manifestations sportives et culturelles d'Antibes Azur Arena.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Je reviens d'abord sur ce que vous venez de dire par rapport à la cuisine, aux buvettes et tout ça. Ce sera en régie à la salle de sport ? Parce que ce n'est pas encore clair. Vous lancez une DSP. La salle de spectacles c'est une DSP ?

**M. LEONETTI**

Ce n'est pas en régie mais les bénéfices reviennent effectivement à la Ville d'Antibes.

**Mme MURATORE**

Parce que vous avez dit : « la Ville garde », donc je voulais la précision.

**M. LEONETTI**

Aujourd'hui, la cuisine n'est pas incluse dans la délégation de service public. Donc la Ville garde effectivement cette prestation et elle verra comment elle la gèrera.

**Mme MURATORE**

Ce n'est pas décidé.

J'étais sur la décision 06. Il y a besoin d'informations. Il nous semble que la DSP du SPANC prend effet au premier janvier 2013 et nous ne comprenons pas ce qui s'est passé avec cette décision.

Sur la vidéosurveillance, vous avez en partie répondu. Moi je posais la question : de quel marché s'agit-il ? L'achat de nouvelles caméras ? La maintenance ? L'accompagnement pour les nouvelles caméras ?

Et nous, nous renouvelons notre demande d'une évaluation scientifique de la vidéosurveillance dans la ville, un diagnostic territorial confié à un organisme indépendant et pas à celui qui est chargé d'installer les caméras et la mise en place d'un comité d'éthique. Merci.

**M. LEONETTI**

Vous savez sur la vidéosurveillance, il y a déjà un comité qui définit à quel endroit on met les caméras et ce comité est à la fois sous la responsabilité du procureur de la République et du préfet des Alpes-Maritimes. Donc on peut faire un comité d'éthique au-dessus du comité d'éthique. Je crois qu'en ce moment le groupe socialiste devrait éviter de parler de morale et rester sur les éléments purement objectifs.

Vous avez un marché et je viens d'expliquer à Monsieur PIEL qu'effectivement il y a une différence

entre celui qui travaille sur le projet et celui qui installe et qui entretient les caméras puisque ce sont deux sociétés différentes. Après, il n'y a pas 10 000 sociétés qui ont une compétence dans le domaine du numérique, de l'installation, etc. Donc ce n'est pas étonnant que ce soit la même qui ait été choisie à Cannes et à Montélimar.

Sur le SPANC !

**Mme MURATORE**

On ne comprend pas bien.

**M. LEONETTI**

Il y a un monsieur, je ne cite pas son nom parce qu'il est dans la décision. Il a bénéficié du SPANC quand il était en régie. Le SPANC quand il était en régie y était à un tarif qui était le plus bas du Département mais qui était quand même un tarif élevé puisque la loi obligeait à ce qu'on amortisse le service par la prestation. C'est dire que la première visite par exemple était à 150 euros. Ensuite, on l'a mis en délégation de service public et quand on l'a mis en délégation de service public, on a négocié et la première prestation aujourd'hui elle est à 30 euros. Ce monsieur dit : faites-moi trente euros puisque moi j'étais là avant que vous ayez fait la délégation de service public et faites-moi le tarif Veolia plutôt que de me faire le tarif Ville d'Antibes.

Vous comprenez bien, Madame MURATORE, que je ne peux pas accéder à sa demande pour la simple et bonne raison qu'il y a eu une délibération de délégation de service public et que je ne peux pas prendre une décision qui est rétroactive par rapport à une baisse des tarifs. C'est comme si quelqu'un me disait : « appliquez-moi le prix de l'eau d'aujourd'hui » alors qu'il aurait une consommation qui soit antérieure au protocole d'accord qui s'est mis en place.

Mais finalement, permettez-moi très amicalement de vous dire que c'est assez drôle que c'est vous qui venez me dire et rappeler que le tarif Veolia est quand même à 120 euros moins cher que ce que nous avons mis en place en régie et que, finalement, c'était plutôt une bonne chose. En tout cas les citoyens considèrent que c'est plutôt une bonne chose de payer 30 euros pour la visite plutôt que 150, même si c'était un service qui ne pouvait pas diminuer en prix à cause de la mise en place de la régie et du budget autonome.

**Mme MURATORE**

Notre inquiétude, c'est tous les dossiers dans cette période. Là c'est au tribunal, il risque d'y avoir un problème. On espère que le tribunal n'adhère pas à la demande de ce Monsieur mais la question c'est surtout parce que les dossiers, il n'y a pas que celui-là...

**M. LEONETTI**

Quand il y a eu une prestation qui a été faite en régie, elle a été facturée au prix de la régie. Il n'y a pas de débat là-dessus. Maintenant qu'elles sont facturées par le délégataire qui est Veolia sur le SPANC, il facture au prix du délégataire.

Il ne peut pas y avoir d'ambiguïté ni de chevauchement entre l'un et l'autre. Il y a un service qui a été mise en délégation de service public à une date "x" et donc quand il y a eu une visite qui a été faite en Régie, elle a malheureusement été facturée plus cher que celle de Veolia et aujourd'hui elle est heureusement facturée moins cher que ce que la régie facturait. Finalement la négociation n'était pas si mauvaise que ça et je me permets de regretter une fois de plus que vous ne vous soyez pas associée à la délégation de service public du SPANC qui montre bien qu'il y a une très nette différence dans le coût que nos concitoyens subissent entre avant et après.

Bien, il n'y a pas de vote.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION FONCTIONNELLE - REMBOURSEMENT AU FGTI D'UN MONTANT INDEMNITAIRE VERSE A UN AGENT MUNICIPAL

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention ? Personne n'est contre si s'abstient ? La délibération est adoptée l'**unanimité**.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DU PREJUDICE MATERIEL D'UN AGENT MUNICIPAL

**M. LEONETTI**

C'est une procédure un petit peu différente.

Pas d'intervention ? Personne n'est contre ? La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

00-5 - RUE DULYS - ÉLARGISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - PARCELLE CV 623 POUR 80 M<sup>2</sup> - ACQUISITION AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ LES MARINES

**M. LEONETTI**

Acquisition à titre onéreux auprès de la copropriété « Les Marines », rue Dulys, pour 80 m<sup>2</sup> au prix des Domaines, soit 9 500 euros avec réfection de la clôture et des trottoirs.

Intervention ? Pas d'intervention ? Si, Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

C'est juste une précision. Dans le dossier qui nous a été remis, l'avis des Domaines date de 2009. Normalement, c'est valable un an. Est-ce qu'il y a eu un souci dans le dossier et que la demande a été refaite ? Parce qu'on n'a pas le repère sur l'avis des Domaines.

**M. LEONETTI**

C'est au-dessous d'un certain seuil et les Domaines ne redonnent pas de tarif lorsque les délais sont relativement courts.

Sur cette délibération personne n'est contre ni s'abstient ? La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

00-6 - SECTEUR DES COMBES - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE TRIPARTITE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. LEONETTI**

Nous avons décidé en Conseil municipal de passer cette zone en ZAC – à l'unanimité il me semble. Dans ce contexte, nous avons souhaité que les choses soient extrêmement claires pour l'ensemble des propriétaires puisqu'un certain nombre d'entre eux avaient déjà contracté des offres de vente et des promesses de vente.

Dans ces conditions, et pour avoir à la fois un équilibre entre le public et le privé sur la ZAC et proposer à ceux qui souhaitent vendre rapidement, compte tenu d'un délai de ZAC qui est toujours de 2 ans, 2 ans et demi à 3 ans, nous avons proposé l'achat en direct des terrains sur la zone qui est en secteur à plan-masse dans le PLU.

Cette zone a donné lieu à la possibilité d'achat, bien sûr, sans cause suspensive. Il n'y a pas attente d'un permis de construire mais en même temps au prix des Domaines. Et donc un certain nombre de propriétaires nous ont contactés pour ce type d'acquisition qui sera donc effectuée par l'Établissement Public – ça c'est le zonage plan-masse des Combes qui est au PLU – et de faire en sorte qu'on ait la possibilité de l'acheter. L'Établissement Public Foncier Régional a mis 40 millions d'euros à la

disposition de cette opération.

Et les principaux objectifs de l'aménagement, vous les connaissez, je n'y reviens pas.

La convention est donc une convention tripartite : l'EPF PACA, Communauté d'Agglomération et Ville d'Antibes, avec une mission d'anticipation et d'impulsion fournie par l'EPF sur ce secteur mais aussi des missions d'acquisition et des missions de revente bien entendu et après cession, un suivi global du projet avec jusqu'au 31 décembre 2015 un montant prévisionnel de 40 millions d'euros.

Voilà donc la délibération que je vous propose et qui nous permet d'avoir une maîtrise publique de l'ensemble de l'espace avec une procédure que vous connaissez – qui est la ZAC – qui est une procédure dans laquelle on doit pouvoir tirer de l'opération un certain nombre de services publics, en particulier pour la petite enfance et pour les seniors.

J'ai une intervention : la Gauche et l'Ecologie.

**M. PIEL**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 15 février, nous nous sommes abstenus sur le précédent rapport qui nous demandait d'approuver le principe d'élaboration du projet d'aménagement des Combes. La cause essentielle de cette abstention portait sur la gestion par un cabinet d'études de la réflexion et des propositions pour cet espace. Nous préférons quand ce sont les services publics qui font ce travail, y compris la maîtrise d'ouvrage. Par contre, j'avais dit dans mon intervention que nous sommes pour une ZAC sur ce secteur, ZAC qui d'ailleurs figure bien dans la délibération votée le 15 février, et je suis perplexe quand je lis maintenant dans ce rapport, mais aussi dans la convention, que la ZAC est envisagée. Je pense que la ZAC aujourd'hui...

**M. LEONETTI**

Non, non, elle est votée.

**M. PIEL**

Dans le rapport on met « ZAC envisagée ». Et dans la convention aussi.

**M. LEONETTI**

La convention, elle précédait la délibération du Conseil municipal et donc on avait mis « envisagée » parce que le contact qu'on avait pris avec l'EPFR, avant de proposer une ZAC, on a entamé les démarches pour que cette ZAC soit contrôlée à la fois par la CASA pour le logement social, la Ville d'Antibes pour son aménagement de territoire et l'EPFR CASA pour l'achat, revente et organisation de l'espace.

C'est parce que le texte était antérieur à la délibération du Conseil municipal. C'est une ZAC.

**M. PIEL**

Non, mais dans la délibération qu'on vote aujourd'hui vous reprenez le texte de la convention : « la ZAC est envisagée ».

**M. LEONETTI**

On peut rajouter une phrase qui dit : « La ZAC a été votée à telle date en Conseil municipal ».

**M. PIEL**

Alors ça c'est le premier point.

Le deuxième point qui ne nous satisfait pas complètement c'est, je cite (là on est bien dans la délibération d'aujourd'hui) : « le pourcentage significatif de logements sociaux ». Là aussi, pour nous, c'est beaucoup trop vague. « Significatif » ça veut dire tout et son contraire et ça ne nous suffit pas pour que nous puissions valider ce rapport.

Vous m'aviez répondu le 15 février que le quartier durable, puisque c'est un quartier durable (il y a eu plusieurs appellations : écoquartier, etc.) inclurait les services publics. J'avais parlé de La Poste, de la police, etc. Je pense que cela nous va sur ce point si l'adjectif durable est respecté, c'est-à-dire un quartier durable par exemple, les habitants de ce quartier peuvent se rendre à pied aux services publics. Ils peuvent effectuer toutes leurs démarches avec les modes de déplacement doux, en particulier en marchant.

Est-ce que cette réflexion a déjà été menée par le cabinet d'études ? Voilà je pose la question. Pour nous, un quartier durable ce n'est pas simplement un adjectif. Derrière il y a des contenus.

**M. LEONETTI**

Monsieur PIEL, « quartier durable » c'est une définition qui a été mise en place dans les propositions avec des subventions variables dans le Grenelle de l'environnement. L'éco quartier ne peut se faire pratiquement que sur des terrains nus parce qu'il y a tout un réseau d'infrastructures qu'il faut mettre en place. Lorsqu'on prend un quartier et qu'on le transforme, il y a un autre dispositif qui s'appelle le « quartier durable ». Ça veut dire qu'il y a un certain nombre de contraintes. Je suis désolé de ne pas pouvoir toutes vous les citer maintenant, mais ça a une définition le quartier durable.

Donc le mot n'est pas simplement un adjectif accolé, « quartier durable » ça correspond à la définition qu'il y a dans le Grenelle de l'environnement.

**M. PIEL**

Non, mais moi aussi je n'ai pas voulu charger la délibération, mais j'ai juste cité un exemple : on peut relier les services publics en se déplaçant à pied. Ça fait partie de cette liste.

Autre point : sous la ZAC, le bassin de rétention Saint Claude, qui est sur le vallon de Laval, dont le gabarit, je pense, a été conditionné à l'évolution du quartier. Saura-t-il répondre aux modifications dues à la création de la ZAC ? C'est une question qui me semble aussi importante, mais je pense qu'elle a été travaillée.

Alors question subsidiaire : sera-t-il terminé un jour ce bassin de rétention et à quel prix ?

Ces réflexions et d'autres, sur les hauteurs des bâtiments par exemple, la présence du vallon de Laval qui est au cœur de cette ZAC, avec y compris des constructions qui sont en cours actuellement sur le vallon, des constructions qui ne sont pas du logement d'ailleurs. L'anarchie qui a présidé au développement de ce quartier, anarchie qui a quand même été validée par des permis de construire tout au cours de ces dernières années, ou encore la proximité avec...

**M. LEONETTI**

Quels permis de construire ya t'il eu sur le vallon de Laval les dernières années ?

**M. PIEL**

Écoutez, ce bâtiment qui est en face...

**M. LEONETTI**

Je crois plutôt que dans une période pour faire ce bassin de rétention, j'ai plutôt eu recours...

**M. PIEL**

Non, non je ne parle pas du bassin. Je parle du vallon de Laval, au milieu des Combes, c'est-à-dire en face du tribunal et de l'autre côté de l'Avenue n°1 je crois, il y a un bâtiment qui est tout rouge, très joli d'ailleurs. Un rouge vif !

**M. LEONETTI**

En dehors de la couleur qui peut vous séduire, il y a quand même un élément...

**M. PIEL**

Il y a dû avoir un permis quand même !

**M. LEONETTI**

... c'est que dans cette ville, il y a depuis au moins dix ans, et peut-être plus, des zones rouges, des zones bleues.

**M. PIEL**

Le bâtiment est rouge lui, ça c'est clair !

**M. LEONETTI**

Les bâtiments en zone rouge, il n'y en a pas eu un qui a été construit. On a été obligés d'exproprier un certain nombre de gens malgré l'opposition qui expliquait que c'était possible de construire à cet endroit-là. J'ai quand même été obligé d'expulser un certain nombre de terrains pour faire ce bassin de rétention, donc vous êtes en train de sortir...

**M. PIEL**

Non, non ! Je ne parle pas de ça.

**M. LEONETTI**

...de la délibération.

**M. PIEL**

Pas du tout !

**M. LEONETTI**

Mais permettez-moi de ne pas laisser penser dans vos propos que j'ai accordé des permis de construire illégaux sur l'ensemble du territoire.

**M. PIEL**

Je n'ai pas dit ça. J'ai dit : le paragraphe qui se termine par « question subsidiaire : sera-t-il terminé un jour ? À quel prix ? » Ça c'était le bassin de rétention.

Après je vous ai dit « d'autres réflexions » et d'autres sur les hauteurs des bâtiments, mais je parle en général de la ZAC. On est sur un nouveau quartier, je pense que c'est pour ça que c'est gênant que ce soit un cabinet d'études. Je pense qu'il faut se poser la question de la hauteur des bâtiments. Aujourd'hui si on peut construire plus haut, mais garder du terrain autour, c'est aussi en cela que le quartier peut être durable. Cela me semble intéressant.

**M. LEONETTI**

Monsieur PIEL, il y a un plan-masse inclus à l'intérieur du PLU. Dans ce plan-masse, justement parce qu'il y a l'idée que vous développez, et je vais même aller jusqu'à dire que je suis de votre avis, que c'est un quartier dans lequel il vaut mieux de l'espace vert en gagnant un peu en hauteur pour avoir des espaces et que ces espaces soient à la disposition des citoyens. Il y a une coulée verte centrale qui a deux buts : elle a un but bien sûr d'agrément mais aussi de rétention.

Dans chaque immeuble qui est construit, il y a une prise en compte de ces éléments. C'est inclus dans notre PLU ! Il y a un plan-masse. Je ne sais pas si vous ne l'avez pas.

**M. PIEL**

Si, si. On l'a.

**M. LEONETTI**

Revenez à la délibération d'aujourd'hui. La délibération d'aujourd'hui, on fait un accord entre la Communauté d'Agglomération parce que bien sûr il ne peut pas y avoir moins de 40% de logements sociaux sur un espace de ce type. Le deuxième élément, c'est le chiffre moyen qu'il y a sur la Ville

d'Antibes. Je ne vois pas pourquoi lorsqu'on fait une ZAC et qu'on va chercher l'aide de la CASA et de l'Établissement Public Foncier, on va prendre ce chiffre-là à 1% près ou 2% près. Je ne sais pas comment ça se terminera, mais c'est cet ordre de grandeur.

**M. PIEL**

Je n'avais pas terminé, mais je suis désolé.

**M. LEONETTI**

Non, mais là, la délibération est un accord pour que l'Établissement Public Foncier Régional achète, revende, maîtrise. Ça nous donne une maîtrise publique au travers d'une ZAC que vous approuvez et que je vous ai proposée et qui fait en sorte que ce territoire va se faire de manière harmonieuse. Je ne veux léser personne et en particulier pas les propriétaires qui veulent vendre vite.

Je sais qu'une ZAC ça met deux ans et demi. Donc, je propose, au travers de l'Établissement Public Foncier, qu'on leur achète immédiatement au prix des Domaines et sans condition les terrains dont ils sont propriétaires. Voilà la démarche. Après le projet, il n'est pas là demain matin, donc on a un peu de temps. Il ne faut pas me demander où on va mettre les pâquerettes parce que je n'y arriverai pas !

**M. PIEL**

Non, mais pas du tout ! Je ne suis pas dans le détail. Je parlais de la hauteur des immeubles.

**M. LEONETTI**

Mais elle est connue ! Dans le plan-masse, elle existe. Donc ne vous interrogez pas.

**M. PIEL**

Au contraire, je fais des propositions, comme je pointe le fait que ce quartier, puisqu'il a été validé dans (je ne sais plus comment vous avez appelé, la confluence, c'est ça ?) la confluence Sophia Antipolis, moi je constate que ce nouveau quartier va être justement à la confluence de l'hyper zone commerciale des Clausonnes qui sera sur le territoire de Valbonne. Voilà.

Je le dis à ce moment-là parce qu'on est sur ce dossier. Je suis désolé. Je pense, et c'est là que j'en viens, que tout cela ne peut pas être géré par un cabinet.

**M. LEONETTI**

Si on déborde sur les projets de Valbonne et de Sophia 2020, on ne s'en sort plus...

**M. PIEL**

Non, mais le projet Clausonnes est le projet de la CASA !

Tout cela ne peut pas être traité par un cabinet d'études – voilà où je veux en venir –, fût-il performant

**M. LEONETTI**

Ah !

**M. PIEL**

C'est vous qui m'avez interrompu, sinon on serait déjà...

Nous, nous voterions ce rapport.

**M. LEONETTI**

C'est au conditionnel. Je parle du participe utilisé.

**M. PIEL**

Comment ?

**M. LEONETTI**

Le verbe est au conditionnel. Nous voterions, le verbe est au conditionnel ...

**M. PIEL**

C'est ça. Pourquoi ? Ce n'est pas français ?

**M. LEONETTI**

Non, mais j'aurais préféré que vous le mettiez au futur simple : nous voterons.

**M. PIEL**

Ah ! J'ai du mal en ce moment à pratiquer le futur simple ! [Rires]

Nous voterions ce rapport si une commission ad hoc d'élus...

**M. LEONETTI**

Plutôt dans le futur antérieur là je trouve ! [Rires]

**M. PIEL**

...est associée à cette élaboration et nous voterions ce rapport si les Antiboises et Antibois sont associés au travers d'une vraie concertation.

Vous avez pris soin au début de dire : il faut que les gens soient bien prévenus, etc. Effectivement, pour voter ce genre de rapport, il me semble que, dans la foulée, il faut prendre l'angle avec les habitants, discuter avec eux, les écouter. Je pense qu'ils ont des idées, des propositions et cela pourrait nous permettre, vous voyez – alors là effectivement je sors du sujet complètement –, mais il y a un local boulevard Albert I<sup>er</sup> où il y a des photos de grands travaux de ville. Je pense que cette ZAC va nous permettre de renouveler la vitrine et de retirer certains photomontages qui n'ont plus de raison d'être dans cette vitrine-là.

**M. LEONETTI**

Il n'y a plus besoin de photomontage puisque les choses ont été faites. Tout ce sur quoi nous nous étions engagés est en train ou s'est exécuté. Et c'est plutôt satisfaisant de voir finalement que les images se remplacent par des bâtiments et je suis assez d'accord avec vous mais j'ai une petite priorité différente.

D'ailleurs je vous rappelle, Monsieur PIEL, que le PLU a été fait par une enquête publique et qu'une ZAC est une enquête publique aussi. Ensuite, on ne peut pas demander aux habitants qui y habitent aujourd'hui puisque vous avez compris, une ZAC de cette envergure invite de nouveaux habitants. Je dirais presque qu'il y aura presque exclusivement de nouveaux habitants puisqu'on fait muter un quartier qui est – on va dire – disparate aujourd'hui en un quartier qui va avoir une certaine homogénéité au travers de la ZAC. Du fait de cette homogénéité, on va y mettre des services publics. Il y a une seule chose que je souhaite rappeler, c'est que la volonté, ce n'est pas de faire une école à l'intérieur de cette ZAC mais de la faire, comme la loi le permet, en extension de l'école Jean Moulin.

D'après les études menées par Georges ROUX, il me paraît plus logique de faire une extension d'école plutôt que de faire une deuxième école à quelques centaines de mètres.

Pour la ZAC, il y a une enquête publique. La priorité, ici, c'est deux ans et demi. Il y a une priorité qui est un peu plus courte, c'est Marena Lacan. Vous m'expliquez qu'il faut que je fasse encore de la concertation, mais après avoir fait les premiers questionnaires, ensuite la première concertation au niveau du conseil de développement, puis un appel au public avec une réponse générale, puis des informations qui ont été faites par le quotidien *Nice Matin*, puis ensuite les informations qu'on a apportées au travers d'*Infoville* et puis la réaction des gens, puis trois forums d'une journée entière, puis les questionnaires qui reviennent maintenant. Maintenant on va peut-être enclencher quand même un phénomène de concertation permanente en même temps le cahier des charges que je souhaite

effectivement vous présenter avant la fin de l'année.

Je pense que le local « Fort Dauphin » pourrait servir quand même à un débat permanent sur Lacan Marena parce que c'est le cœur de la ville et en même temps j'ai cru comprendre, qu'avec des nuances, chacun est d'accord pour qu'on réfléchisse à ce sujet.

Peut-être que la ZAC peut mûrir encore un tout petit peu et surtout faire en sorte qu'on en ait une maîtrise foncière au travers de l'Établissement Public Foncier Régional. Si vous avez peur qu'il n'y ait pas de concertation, Monsieur Monsieur PIEL, sur ces choses-là, on me reproche plutôt d'être trop concertant que pas assez.

Sur Marena Lacan, on ne peut pas dire qu'on n'a pas concerté avec la population. Là-dessus, je souhaite aussi qu'il y ait une réflexion globale et un peu au-delà de ce quartier, pour voir ce que ce quartier devient, en particulier il n'est pas loin du transport en commun en site propre. En même temps, moi aussi je sors du sujet, je pense que, sur les Trois Moulins il faut faire du logement aussi et il faut réfléchir là parce que, sur les Trois Moulins, on peut faire non pas du quartier durable, mais on peut faire de l'écoquartier parce que là justement on est sur une zone qui n'est pas encore construite.

La aussi, il y a une réflexion qui devrait arriver avant la fin de l'année au niveau de la Communauté d'Agglomération. Je demanderai bien sûr à ce qu'on le présente à la Ville d'Antibes dans ce cadre, mais il me semble que la réflexion de ce qu'on appelle la « Côte 121 » de « Sophia 2020 » comporte une réflexion sur Les Clausonnes, sur Les Trois Moulins, sur Saint Philippe. Sur Saint Philippe, c'est presque fait. Sur Les Trois Moulins, c'est en cours. Je présenterai effectivement les propositions après concertation uniquement avec les élus et les personnes qualifiées des bureaux d'études sur l'aménagement de la zone des Trois Moulins. Ça, ce sera avant la fin de l'année.

Mais quand on fait une proposition comme on l'a aujourd'hui, on n'est pas encore au stade de la ZAC ouvrant un débat public. Il y aura un débat public avec la ZAC.

Vous voyez comment on peut enlever finalement une petite terminaison et changer un conditionnel en un futur immédiat ou même un présent !

Donc j'espère que vous votez cette délibération parce qu'elle me paraît bien cernée dans sa transparence, dans son intérêt général et dans la maîtrise qu'on y a mis pour faire en sorte que les deux soient respectés.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

02-1 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - UTILISATION PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

#### **M. PAUGET**

Monsieur le Maire, il s'agit d'un renouvellement de convention avec la Région PACA pour l'utilisation des installations sportives appartenant à la Commune au profit des lycées publics et privés de la Ville d'Antibes. Vous avez les modalités de la convention annexées à la délibération.

#### **M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée à **l'unanimité**.

04-1 - CULTURE - DON D'UNE SCULPTURE DENOMMEE 'INSPIRATION' DE KEES VERKADE - FIXATION DES MODALITES

#### **Mme TORRES-FORET-DODELIN**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un bonheur pour moi de présenter cette délibération qui

porte sur le don d'une œuvre de KEES VERKADE que vous connaissez tous, qui est un sculpteur de renommée internationale et qui, en tout cas, est considéré comme le sculpteur le plus important des Pays-Bas.

Alors pourquoi le don de cette œuvre ? Je voudrais peut-être rappeler que KEES VERKADE a voulu témoigner de son attachement à la Ville d'Antibes parce que la Ville d'Antibes est pour lui la ville du bonheur retrouvé puisque c'est dans cette Ville d'Antibes qu'il a rencontré son épouse Lumina. Je voudrais situer un peu l'histoire simplement pour dire que Lumina était la belle-fille de Paul GALLICO, un romancier célèbre qui a notamment écrit *l'Aventure de Poséidon* qui a été adaptée au cinéma.

Il nous offre cette œuvre qui est magnifique, qui fait 3,70 m et qui pèse 500 kg et qui sera installée, si vous le voulez bien, sur la pelouse du Port Vauban, qui est un point stratégique parce que c'est à proximité du Fort Carré et à l'entrée de la vieille ville, donc je pense que cette œuvre va s'intégrer merveilleusement.

Vous avez dans le dossier qui a été annexé à la délibération le CV de l'artiste. Je voudrais simplement rappeler qu'il a fait ses études à l'Académie Royale de La Haye ; qu'il s'est fait connaître car il modèle les corps humains en mettant l'accent sur le mouvement et l'émotion et que ses sources d'inspiration sont évidemment la danse, l'amour, le cirque et des thèmes absolument magnifiques.

Pour les œuvres connues, vous pouvez évidemment découvrir les œuvres qui sont exposées actuellement au Yacht Show mais il y a aussi la sculpture « L'Envol » qui a été offerte à la Ville de Biot. Et tout près de nous, à Monaco, lorsqu'il s'est installé à partir de 1980, il a réalisé des œuvres monumentales pour la Principauté. Peut-être la plus connue et la plus photographiée, c'est celle qu'il a réalisée pour les 700 ans de la dynastie des GRIMALDI. Il a réalisé cette fameuse sculpture qui est sur la place du palais, « François Grimaldi dit Malizia » qui est l'œuvre effectivement la plus connue.

C'est un bonheur pour nous d'avoir ce don d'œuvre. L'architecte des Bâtiments de France a évidemment donné un avis favorable et a rappelé d'ailleurs qu'il fallait des œuvres très fortes pour justement dialoguer avec nos magnifiques remparts.

Je suis ravie de présenter cette délibération. En principe, après la mise en place du socle, cette œuvre devrait être installée au cours de l'été. Ce que nous demande simplement l'artiste – c'est tout à fait légitime –, c'est qu'on prenne en charge le bronze et le transport. Nous avons indiqué le montant de ce coût du bronze. L'œuvre a été réalisée pour la Ville d'Antibes, je crois que c'est important. Je vous ai donné le montant : 50 000 euros hors taxes pour cette œuvre absolument magnifique. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Union pour Antibes Juan-les-Pins.

#### **M. MOLINE**

Oui Monsieur le Maire et chers collègues. KEES VERKADE nous offre son « Inspiration », nous tenons à l'en remercier vivement. Par contre, nous sommes un peu interrogatifs pour l'emplacement retenu et de plus permanent, le long du Port. Cette sculpture monumentale représente trois corps en mouvement qui sautent, mais où sautent-ils ? Dans l'herbe de la promenade ? Même nos amis anglais ont renoncé à y jouer au rugby en raison de l'état de la pelouse infectée de déjections canines. Ou dans le port ? C'est interdit.

Plus sérieusement, nous nous permettons de rappeler ici que début 2011, Monsieur GONZALEZ, en sa qualité de Président de la SAEM du Port, avait commandé une étude, payée, d'extension et de restructuration de ce port à Madame l'Architecte conseil de la Ville. Ce projet nécessaire et indispensable, globalement intéressant et ponctuellement critiquable, prévoit dans cette zone, une alternance de jardins à thème et de belvédères en couverture du parking semi-enterré où cette statue pourrait trouver sa place définitive.

Nous souhaiterions que la décision de l'emplacement permanent de cette œuvre soit modifiée en vue de la restructuration future du port ou bien, nous vous proposons de la mettre de façon de suite et de façon définitive avenue Jules Grec, à l'entrée du stade nautique.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que nos propositions favoriseront votre inspiration et attendons votre décision.

### **M. LEONETTI**

Monsieur MOLINE, on a beaucoup réfléchi. Il y a un vieux proverbe qui dit : « **Au** cheval donné, on ne regarde pas les dents ». Mais nous on regarde les dents des chevaux donnés parce qu'il y a beaucoup d'œuvres qui sont proposées à Simone TORRES et il lui arrive, avec l'avis de la DRAC, avec l'avis des Musées, avec l'avis de l'architecte des Bâtiments de France – de les refuser. Lorsque l'œuvre est de qualité comme c'est le cas aujourd'hui, il y a une acceptation de principe. Et ensuite, on réfléchit à l'endroit où ça doit se mettre et on prend l'avis de l'artiste. Et l'artiste souhaitait qu'effectivement ça se place sur le port. Mais les villes changent. Regardez la statue de Sidney BECHET à Juan-les-Pins. Elle était à un endroit et puis ; à un moment donné, on a réfléchi et on l'a mise en valeur au sein de la petite Pinède. Les fontaines aussi. Donc les choses peuvent bouger.

Aujourd'hui, l'artiste trouve que c'est à cet endroit-là que c'est bien. On a demandé à l'architecte des Bâtiments de France, il dit aussi que c'est cet endroit. Lorsqu'on avait construit ce jardin avec ce cheminement, on avait laissé des demi-lunes pour justement y accueillir des sculptures. On avait aussi prévu qu'il pouvait y avoir des sculptures à cet endroit-là. On a fait des montages en perspective et l'architecte des Bâtiments de France dit que c'est bien que ça pose à cet endroit-là.

Après vous, après moi, cette sculpture appartiendra à la Ville d'Antibes et puis peut-être qu'elle évoluera si le contexte évolue de manière forte. L'important, c'est qu'elle rentre dans notre patrimoine, que l'endroit soit choisi par l'artiste et que l'endroit choisi ne soit pas non plus un endroit « médiocre ». C'est un beau jardin qui est planté de palmiers tout autour et qui donne sur le premier port européen. Après, on essaiera de faire en sorte que l'endroit soit propre et on a essayé de faire en sorte avec des aménagements, qu'il le soit. Peut-être que s'il y a plus de gens qui vont voir la statue de KEES VERKADE, peut-être qu'il sera un peu plus propre parce qu'ils iront la voir sans leur chien ! [Rires]

Bien, donc voilà la proposition qui vous est faite. Je remercie, moi aussi, comme l'a fait Simone TORRES, KEES VERKADE de sa proposition, et comme la proposition de la statue de PEYNET, ce sont des œuvres dont on prend bien sûr en charge le transport et le bronze mais il n'y a pas de coût artistique. Et donc, c'est un élément très positif pour la Ville d'Antibes.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

### **06-1 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - TARIFS PREFERENTIELS POUR LA PREMIERE DEMI-HEURE – APPROBATION**

### **M. LEONETTI**

Mes chers collègues, vous le savez, la Ville d'Antibes s'est dotée depuis quelques années d'un nombre de parkings supplémentaires important. Dans ces parkings, il y a plusieurs stratégies, à la fois sur les parkings souterrains et sur les parkings de voirie.

Sur les parkings en général, vous le savez, la stratégie est qu'il y a des parkings périphériques qui sont des parkings gratuits comme le Fort Carré ou bientôt celui qui est à côté de l'espace Antibes Arena. Ces parkings sont desservis par un transport en commun gratuit par le biais des navettes ou des bus de la ligne 100. Ces éléments-là permettent effectivement à ceux qui prennent les transports en commun de poser leur voiture et de pouvoir déambuler et d'aller dans les cœurs de ville ou dans les cœurs d'activité.

Ce stationnement gratuit pour voirie aujourd'hui existe aussi, il est de 2 344 places et donc il s'associe à 3 692 places gratuites hors voirie qui sont des parkings aériens gratuits.

En dehors de cette situation, il y a bien sûr des parkings publics, soit en délégation de service public, soit totalement privés et puis il y a des parkings également sur voirie avec des parcmètres.

Sur la plupart des parkings d'Antibes la première demi-heure était gratuite. Pour augmenter le foisonnement qui était dû à la fois aux travaux pour faire le parking en sous-sol et en même temps aux piétonisations des cœurs de ville, la réflexion sur Juan-les-Pins et l'avancée de notre réflexion sur la vieille ville devaient s'accompagner d'un effort de foisonnement plus important encore sur les parkings de voirie. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué ensemble la première demi-heure gratuite.

En même temps, elle survenait à la suite de nombreuses demandes qui émanaient de deux types de catégories de personnes : ceux qui travaillent dans le domaine de la santé et ceux qui travaillent dans le domaine de la solidarité. Pour ces personnes-là, nous avons donc souhaité faire en sorte que la demi-heure gratuite soit effective dès maintenant, sous réserve qu'ils mettent un macaron qui permet de les identifier.

Donc, il y aura une demi-heure gratuite pour toutes ces deux catégories. Ensuite s'est posé le problème des personnes en situation de handicap. Ils ont bien sûr un certain nombre de places. On les augmente au fur et à mesure qu'il y a des demandes particulières et en fonction des quartiers. Néanmoins, de temps en temps, les personnes handicapées ne trouvent pas une place handicapée libre puisqu'elles sont gratuites et qu'elles peuvent donc être occupées par la personne qui a un véhicule handicapé pendant des jours et des jours.

Donc, il nous est venu l'idée d'essayer de trouver une autre solution pour les personnes en situation de handicap, et comme la loi interdit la gratuité totale sur les parcmètres pour une catégorie de personnes dès l'instant où il y a les parkings pour le handicap, nous avons choisi de mettre en place une heure gratuite pour les personnes qui ont un macaron de personne handicapée.

Pour les autres personnes, je continue à penser qu'il faut faire la première demi-heure gratuite. Mais vous le savez, nous avons changé l'ensemble de nos parcmètres et les services nous demandent encore un délai supplémentaire pour pouvoir le mettre en place. En même temps, nous avons, avec Bernard MONIER, un dialogue très positif avec l'ensemble des commerçants de la ville, le cœur de ville, comme avec Juan-les-Pins, afin d'essayer de trouver un partenariat utile où, par exemple, il y aurait une heure gratuite qui permet le remboursement du parcmètre ou du parking – ça reste à définir –, avec l'ensemble de ces commerçants dans un partenariat dans le cadre du FISAC.

Tout cela va nécessiter que l'on travaille pendant trois ou quatre mois et que l'on mette au point les outils indispensables pour la mise en place, au plus tard au premier décembre pour que l'accès en centre-ville, en particulier dans une période où il y a une activité commerciale importante, puisse être favorisé.

En attendant, fallait-il rester les bras croisés et attendre alors que les deux catégories précitées et les personnes handicapées faisaient une demande ? Donc je vous propose aujourd'hui une délibération qui est en fait une délibération par étapes et de franchir la première étape d'une délibération ultérieure qui aboutira à la demi-heure gratuite. Aujourd'hui pour l'abaisser au maximum, nous l'avons mise à 20 centimes d'euros sans pour autant que ce soit une franchise et en faisant en sorte que la première heure qui était à 1,50 euros passe désormais à 1,20 euros.

Dans ce contexte, j'espère que le parking va pouvoir bouger plus rapidement que ce qu'il était antérieurement et que les places vont être plus rapidement libérées puisque, quand on a une presque gratuité et demain une gratuité sur la première demi-heure, on fait une petite course et puis on enlève sa voiture qui laisse la place à une autre voiture et permet un foisonnement utile. Après quand on veut rester plus longtemps, on a d'autres solutions : le parking relais gratuit ou le parking en proximité qui lui

forcément est payant, sauf pour les parkings qui offrent la demi-heure gratuite comme les parkings des Frères Olivier ou les parkings de La Poste qui sont en délégation de service public avec cet élément supplémentaire.

Quelles vont en être les incidences ? Je suis de ceux qui pensent que dès l'instant où la moyenne aux parcmètres tourne autour de 80 ou 90 minutes, la perte financière devrait être pour la Ville relativement minime. Je pense même qu'au contraire il y aura une facilité à aller au parcmètre et que finalement celui qui occupera pendant une demi-heure un parcmètre gratuit, il permettra à un autre véhicule de venir et de favoriser l'activité commerciale et donc la création d'emplois.

Voilà la délibération que je porte à votre proposition et qui entraîne l'intervention de tous les groupes.

Union pour Antibes Juan-les-Pins. Monsieur MOLINE.

**M. MOLINE**

Oui Monsieur le Maire et chers collègues, donc effectivement en Conseil municipal en mai 2011, nous avons, au temps révolu des questions orales, évoqué ce problème de stationnement. Nous constatons que les choses évoluent dans notre sens et donc nous voterons cette première étape – comme vous venez de le dire – de réaménagement des stationnements. Merci.

**M. LEONETTI**

Merci.

La Gauche et l'Ecologie. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**

Oui, donc en effet, le stationnement dans la Ville d'Antibes est non seulement difficile par la diminution régulière du nombre de places, onéreux mais devient maintenant avec cette délibération source de nouvelles inégalités, voire même de discriminations. En effet, résumer la gratuité de la première demi-heure à quelques-uns est une rupture d'inégalité injuste. Eh oui ! Si vous n'êtes pas professionnel de santé, vous paierez pour aller acheter votre pain et votre journal dès la première demi-heure.

Si la gratuité est possible pour quelques-uns grâce à de nouveaux horodateurs apparemment très performants, elle doit être étendue à tout le monde et tout de suite. Dire que ce genre de décision contribue à soutenir l'action commerciale, comme cela est dit dans la délibération, pourrait faire sourire, surtout après avoir appris dans la semaine que les tarifs de QPark vont augmenter de 15 à 30% pendant la saison pour amortir des travaux.

Après avoir privatisé tous les parkings souterrains de la ville, vous proposez maintenant d'organiser les inégalités au sujet du stationnement en surface. Nous ne voterons pas cette proposition que nous jugeons injuste.

Une dernière remarque : je ne trouve pas normal de voir apparaître dans l'*Infoville* de ce mois-ci, dans la boîte aux lettres depuis hier, avant le Conseil municipal en tous les cas, qui annonce cette délibération comme déjà une décision.

**M. LEONETTI**

Alors premièrement, oui, il y a une discrimination que certains auraient appelée positive, c'est-à-dire que les personnes en situation de handicap ont une heure. Il y a une deuxième réflexion qui était un peu dans le même sens que la vôtre. Il arrive que nous ayons des diagnostics identiques et des conclusions différentes. On m'a dit : les gens qui vont rendre service, les infirmières qui montent et descendent pour une piqûre de quelques euros, elles reviennent et ont un PV. Puis cela concerne le médecin qui vient aussi, le kiné, celui qui porte le repas, celui qui vient faire la petite réparation chez la vieille dame et qui est un bénévole et celui du Secours Catholique et du Secours Populaire.

Donc, je me suis bien rendu compte qu'effectivement il y avait eu une extension de toutes les catégories pour une bonne raison. Finalement il n'y avait plus que celui qui allait acheter son pain qui continuait à payer la première demi-heure. Et c'est la raison pour laquelle, à cette époque-là, (si vous vous rappelez, c'est l'argument que je développais) plutôt que de faire des catégories, on va dire la demi-heure gratuite pour tout le monde, qu'on aille faire une piqûre, un massage, porter un repas. Voilà, terminé.

Il y a une seule catégorie pour laquelle tout le monde comprendra qu'on ne va pas leur faire chercher des places pendant deux heures et qu'il faut qu'ils trouvent des places : ce sont les places handicapées. Il faut les multiplier. On continue à les multiplier. Et puis en même temps, on fait la gratuité pendant une heure. Mais même là-dessus j'ai eu un débat. Est-ce que l'argent est un critère entre les personnes handicapées ? Est-ce que la personne handicapée ne peut pas payer un euro l'heure alors qu'une autre personne qui a peut-être moins d'argent, va peut-être être obligée de payer un euro ? Chaque fois qu'on fait des mesures catégorielles, on a de la difficulté.

C'est la raison pour laquelle – je vous l'explique – c'est une mesure transitoire et que le vingt centimes sert simplement parce que le système de monétique n'est pas encore parfaitement au point et que je ne veux pas attendre – comme les services me l'ont demandé – l'automne alors qu'on arrive dans une période dans laquelle où les parkings continuent à fonctionner.

Le deuxième point, je m'excuse de le dire, mais je le dis de manière très claire : les chiffres qui ont été publiés sont faux. Donc je les ai tenus à disposition de *Nice Matin* et le journaliste de *Nice Matin* m'a fait remarquer à juste titre que l'intérieur était beaucoup plus nuancé que les chiffres qui étaient globalement. Je tiens même les chiffres à votre disposition. Par rapport à l'année dernière, puisque c'est ça qui est important, les chiffres ont augmenté environ de 2 à 4%. Et que pour tout ce qui est Ville d'Antibes et géré en régie, l'augmentation est de 0. Il n'y a qu'un seul parking, celui de QPark Poirier qui est privé, ouvert au public, qui n'est pas en délégation de service public, qui a augmenté. Il a augmenté de 27% sur la haute saison par rapport à l'année dernière.

C'est toujours pareil. Quand il y a un titre et un chiffre, on finit par faire, par erreur, l'amalgame que vous êtes en train de faire. Je rappelle les choses telles qu'elles sont. Les chiffres sont là. Il y a toujours eu une haute saison et une basse saison. Il y a même des parkings comme Le Ponteil qui sont gratuits l'hiver et payants l'été. C'est une variabilité qui existe. Néanmoins, l'augmentation des tarifs n'est pas ce qu'on a pu penser en lisant. Ce n'est pas de 15 à 30%. Le 27% concerne un parking privé et les autres parkings, je vous ai donné les chiffres.

Comme je le disais tout à l'heure, qu'un parcètre à Antibes est à 1,50 euros aujourd'hui et va passer à 1,20 euros, en dehors des 20 centimes, et que ce 20 centimes sera supprimé dès que possible par le biais d'une autre délibération.

Mais je voudrais que cette délibération coïncide aussi avec un accord avec l'ensemble des commerçants qui voudront bien s'y associer. Et s'ils ne s'y associent pas, la première heure sera à 1 euro et la première demi-heure sera gratuite. Ça nécessite simplement un problème technique.

Le deuxième point, c'est que lorsque vous avez des parkings dans la Ville d'Antibes, vous avez un certain nombre de parkings publics de surface qui sont gratuits. Et je vous en ai donné le chiffre : il y a sous un total de 3 142 gratuits hors voirie de parkings aériens et on y ajoute 550 places sur la zone des Trois Moulins qui vont permettre de jour...

**Mme DUMAS** [Intervention inaudible car hors micro]

### **M. LEONETTI**

La ligne 100 ne passe pas loin et elle est gratuite, Madame DUMAS. Et puis vous savez, il y a des gens qui travaillent dans ce secteur. Vous devriez y aller de temps en temps. Il y a des vrais salariés, il y a des vrais travailleurs comme vous dites d'habitude. Ils ont besoin aussi de places de parking et comme à cet endroit-là il y a la ligne 100 à proximité, vous avez une ligne gratuite à proximité d'un

parking gratuit. Vous avez derrière les tennis d'Antibes, un parking gratuit. Vous avez au le Fort Carré un parking gratuit. Et je peux en citer puisqu'il y en a 3 142 places actuelles. C'est une réalité. Donc ne laissez pas penser que nous sommes dans une situation dans laquelle il n'y a pas une politique tarifaire de parking. Il est normal que celui qui veut aller au plus proche et en sous-sol, il paie un tarif plus important que celui qui accepte d'aller un peu en parking de dissuasion, comme en face du Fort Carré, et d'être transporté par une navette gratuite. Tout ça paraît à peu près logique.

Merci de m'avoir permis de rectifier ces éléments qui auraient pu, dans l'amalgame, faire penser que les tarifs des parkings antibois étaient très élevés.

Madame MURATORE.

### **Mme MURATORE**

Nous avons bien compris que cette délibération était une étape avant la mise en place de la gratuité en surface pour la première demi-heure. Nous ne reviendrons donc pas sur la nouvelle tarification des parcmètres mais sur les autres points.

En ce qui concerne les personnels de santé, c'était une de nos réclamations, effectivement. La gratuité d'une demi-heure est déjà une avancée mais ne suffit pas. Des soins, une toilette, coucher le malade, une visite à domicile par un médecin, l'intervention d'une aide-soignante, des soins par un kinésithérapeute, cela ne peut se réaliser en une demi-heure. Une heure est nécessaire. Et nous demandons que la gratuité pour les professionnels de santé, soit portée à une heure.

En ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, votre proposition n'est pas très cohérente. La personne qui gare son véhicule sur un emplacement réservé, bénéficie de la gratuité illimitée. La personne qui ne trouve pas de place réservée ou qui doit se rendre dans un endroit où il n'y a pas de places réservées, ne bénéficie de la gratuité que d'une heure. Ce n'est pas très logique.

De plus, les associations d'handicapés que nous avons rencontrées indiquent que les personnes à mobilité réduite mettant plus de temps pour se déplacer, une heure ne suffit pas, et demandent deux heures, mais deux heures partout. Et nous soutenons cette demande. Merci.

### **M. LEONETTI**

Je n'insisterai pas sur la contradiction qui existe sur le dernier banc de notre petite assemblée communale.

Je ne ferai pas une heure gratuite pour les professions médicales. Je ne vais pas reprendre l'argument de Madame DUMAS mais je suis un professionnel médical et je vois bien qu'après la profession médicale, il y a l'aide sociale et puis il y a le bénévolat.

Et puis je préfère avoir une position globale : c'est la demi-heure gratuite pour tout le monde. Si le médecin se gare dans un endroit, et j'en suis un, ça lui coûtera un euro.

### **M. PIEL**

[Intervention inaudible car hors micro]

### **M. LEONETTI**

Mais d'un autre côté, il y a des métiers où on est obligés d'utiliser des parkings en voirie et des métiers où on n'est pas obligés de les utiliser. Il faut essayer aussi d'en tenir compte et de comprendre que les visites et les soins à domicile sont de plus en plus difficiles et de plus en plus refusés aux gens parce que les professionnels n'ont pas de possibilité pour se garer. Je ne dis pas qu'il y a un refus de soins mais il y a quand même une réticence. Donc il faut quand même favoriser les gens qui ne peuvent pas sortir de chez eux. Je crois qu'on est d'accord là-dessus.

Je crois qu'il faut rester à une demi-heure, Madame MURATORE. Après pour les personnes handicapées normalement, il n'y a rien qui est prévu sur les parcmètres. On doit faire des espaces handicapés. Je n'ai jamais refusé, ni Suzanne TROTOBAS, une place handicapée à un endroit où on

me disait qu'il y avait un problème, à 50 ou 100 mètres. On fait une place handicapée. Donc, on a une évolutivité là-dessus et on n'a pas de refus. Si on nous demande une place, on n'a pas de refus. La personne handicapée est aussi un citoyen comme les autres. Il bénéficie de places réservées qui sont gratuites. Malheureusement, la gratuité fait que de temps en temps, le véhicule reste pendant plusieurs jours voire plus longtemps. Donc, il faut trouver un autre système. Une heure, pour une personne qui se déplace plus difficilement, je trouve que c'est la compensation normale du temps de déplacement par rapport à la personne qui n'a pas de difficultés à se déplacer et à qui on donne une demi-heure. Voilà comment j'essaie de trouver l'équilibre et la justice.

Après, il n'y a pas de bonne solution. De nombreuses catégories sont venues m'expliquer qu'elles avaient d'énormes difficultés et qu'il fallait aussi les prendre en compte dans des domaines autres que la santé et la solidarité. Là on est restés « santé - solidarité ».

Je répète que c'est une décision provisoire qui amène une autre décision. C'est ce sur quoi nous nous étions engagés : la demi-heure gratuite sur l'ensemble des parcmètres avec, peut-être, un conventionnement avec l'ensemble des commerçants d'Antibes. C'est une vision « FISAC – Commerce » mais qui permettrait aussi d'aller faire ses courses dans Antibes parce qu'à ce moment-là, on pourrait effectivement trouver une solution. Et je pense que le travail que l'on fait avec les commerçants ne porte pas uniquement sur les parcmètres. C'est aussi un travail sur l'ensemble des parkings, y compris les parkings en sous-sol payants.

Madame VERCNOCKE.

### **Mme VERCNOCKE**

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je n'avais pas grand-chose à ajouter. Disons que moi simplement je m'interrogeais sur l'aspect transitoire de cette mesure qui fait qu'effectivement on a une catégorie de citoyens qui bénéficie de la gratuité de la première demi-heure, d'autres pas. Et j'envisageais ça sous l'angle de la complication et aussi sous l'angle de la communication parce qu'on a quand même annoncé, la rumeur a couru depuis déjà pas mal de temps, que la première demi-heure serait gratuite. Donc beaucoup d'Antibois attendaient cette mesure comme étant imminente, donc cette phase transitoire ne va peut-être pas plaire à tout le monde, d'une part à cause de ces fameux vingt centimes. Ce n'est pas grand-chose mais je crois que ça va être un petit peu étrange pour beaucoup d'Antibois qui vont dire : pourquoi vingt petits centimes alors que la gratuité est déjà appliquée pour certaines catégories ?

C'est à ce sujet que je m'interrogeais. Je voulais simplement savoir pour quelles raisons, dans la phase transitoire, on n'appliquait pas la demi-heure gratuite tout de suite pour tout le monde et qu'on continuait à demander ces petits vingt centimes qui pouvaient paraître un petit peu ridicules à certains.

### **M. LEONETTI**

C'est un problème à la fois technique et en même temps une attente avec un programme plus large. On peut, si on veut communiquer, dire que la première heure de parking passe de 1,50 à 1,20. C'est quand même une différence. Je ne l'ai pas calculée en pourcentage mais on pourra peut-être la présenter en pourcentage. Elle passera à un euro avant le 1<sup>er</sup> décembre, et que ça, c'est une mesure qui globalement peut paraître incitative.

Après qu'on ait réparti 20 centimes dans la première demi-heure et l'euro dans la deuxième, c'est plutôt un élément qui tend à faire bouger les voitures et à ne s'arrêter que pour des périodes courtes. Voilà le seul but. Et quand on fera un euro la première heure et que ce sera zéro à trente minutes, et un euro trente minutes à une heure, ce sera aussi dans la même optique.

Donc vous avez raison. C'est une question qu'on s'est posée et je me suis même dit : « bon, on va attendre octobre, puis en octobre on fera tout ». Mais il y a une saison estivale avec une certaine activité commerciale dans une période difficile, ici comme ailleurs. Ce sont des éléments qui peuvent aider. Il y a des parkings qui arrivent. Les parkings à Juan-les-Pins seront assez rapidement en place. Pour le Vieil Antibes, il faudra attendre la fin de l'année. A la fin de l'année, les parkings en sous-sol

seront terminés. Ce dispositif devrait satisfaire tout le monde. Enfin j'espère.

Alors qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à **la majorité par 41 voix POUR sur 44** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

*Départ de Monsieur BIGNONNEAU procuration à Mme MEUNIER*

*Présents : 32 / procurations : 12 / absents : 5*

10-1 - DENOMINATIONS - SQUARE 'AIME CESAIRE' - RUE 'LINE RENAUD - LOULOU GASTE' – APPROBATION

### **M. LEONETTI**

En Conseil municipal, sur proposition du groupe la Gauche et l'Ecologie, j'avais évoqué le nom d'Aimé CESAIRE pour le nom d'une rue. J'avais dit que j'avais beaucoup d'admiration pour le poète, que j'avais eu la chance de le rencontrer, d'échanger et qu'il me semblait que ce poète-là pouvait donner son nom à un endroit autour de la médiathèque.

La Commission « Culture » a proposé que ce soit le square plutôt que la rue et je pense que c'est plutôt une bonne idée que le square qui est juste derrière la médiathèque, s'appelle désormais « square Aimé Césaire ».

Je ne vous raconte pas l'histoire d'Aimé CESAIRE. C'est un homme qui s'est battu avec beaucoup de dignité et qui, en même temps, a fait honneur au Parlement français. Et ce n'est pas parce qu'il n'a pas siégé sur les mêmes rangées que moi que je considérerai pour autant que l'homme n'est pas honorable et que sa mémoire ne nécessite pas qu'on s'en souvienne.

Le deuxième élément, et pardon de les avoir mis tous les deux dans la même délibération, peut-être elles ne sont pas inégales dans l'histoire. Lorsque la Ville d'Antibes a acheté un terrain qui était en partie militaire et en privé, il appartenait à Louis GASTE, le compagnon de Line RENAUD. Lorsque j'ai eu l'occasion de rencontrer Line RENAUD, elle m'a raconté que le terrain sur lequel se trouve le théâtre aujourd'hui est le terrain qui a appartenu à son époux. Line RENAUD devrait jouer une pièce à Antibes et il y a une rue qui est sur le côté latéral du théâtre qui est non nommée. En mémoire de ce couple qui a marqué quand même le show-biz français sur plusieurs générations, je vous propose donc de donner une dénomination bien sympathique à la rue qui sépare le stade nautique d'Anthéa.

Voilà les deux délibérations que je vous propose aujourd'hui, en sachant qu'elles sont passées par les Commissions « Culture » et « Circulation » et qu'elles ont entraîné une adhésion à ces deux propositions.

Je donne la parole aux groupes qui le souhaitent. Gérard PIEL.

### **M. PIEL**

Oui simplement, on apprécie le fait qu'il y ait un square « Aimé Césaire ». Cela nous convient tout à fait.

Sur Line RENAUD, nous nous apprécions qu'une rue d'Antibes soit de nouveau baptisée au nom d'une femme puisque nous constatons que, dans cette ville il y a très, très, très peu (je crois que ça représente 1,95%) des noms de rues, d'avenues, qui sont des noms féminins. Donc, Line RENAUD qui est toujours vivante, et nous nous en félicitons, y compris qui va jouer au théâtre, permet de rattraper ce retard. Donc, du coup Aimé CESAIRE pour son œuvre et Line RENAUD parce que c'est une femme, cela nous convient tout à fait.

### **M. LEONETTI**

Vous avez noté que nos rues ont souvent, et dans d'autres villes en particulier, une connotation d'un passé militaire, et des femmes générales d'empire, c'est assez rare dans notre histoire et c'est probablement l'histoire du passé qui fait que les femmes n'ont pas trouvé leur nom au coin de nos rues.

Mais je suis sûr que, dans l'avenir, leur notoriété, leur engagement, y compris sur les terrains militaires, feront que nous verrons apporter un certain nombre de propositions.

J'avais d'autres propositions que vous connaissez. Le contexte, vous l'avez vu, n'était pas propice à ce que nous fassions cette proposition. J'ai une admiration très forte pour Simone VEIL et malheureusement elle a été endeuillée par le départ de son époux. Je vous demande d'y réfléchir. Je pense que c'est une femme qui honore l'action qu'elle a menée tout au long de sa vie.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

En ce qui concerne Aimé CESAIRE, très bien. Nous, on n'a pas assez de visibilité mais on n'est jamais satisfaits vous allez dire.

Par contre en ce qui concerne Line RENAUD et Loulou GASTE, plusieurs remarques. À notre connaissance, Line RENAUD n'est pas encore décédée et il n'est pas dans les usages de donner un nom de rue à une personne vivante. En ce qui concerne Loulou GASTE...

**M. LEONETTI**

Ça arrive.

**Mme MURATORE**

À notre connaissance, ces terrains ont été vendus et n'ont pas été donnés à la Ville. Alors si vous décidez de donner à une rue le nom de la personne qui a vendu des terrains à la Ville, il y a de quoi faire.

Alors plus sérieusement, on ne s'est pas concertés, mais effectivement nous aussi, nous avons constaté qu'il y a très peu de femmes et donc j'ai quelques propositions à faire. Si vous voulez un couple, il y a Lucie et Raymond AUBRAC. En tant que femmes, on a Anna Politkovskaïa, Danielle MITERRAND, Stéphane HESSEL, un homme, et comme nous sommes à côté d'un théâtre, on pourrait choisir dans le secteur littéraire : Marguerite YOURCENAR, Marguerite DURAS, Alexandra DAVID-NEEL, Suzanne FLON, Denise GREY et je m'arrêterai là. Merci.

**M. LEONETTI**

Bon mes amis, il n'est pas utile de mourir pour donner son nom ! Rappelez-vous que le nom Bunoz a été donné – dans une délibération qui était assez unanime si je me rappelle bien – à un espace alors que Jean BUNOZ était encore parmi nous. On n'est pas obligés de décéder. La présence des gens est aussi utile. Je pense même qu'il y a eu certains noms qui ont été donnés de nos présidents de la République pendant qu'ils étaient encore vivants il me semble.

En même temps, il faut qu'il y ait un petit lien avec la ville. Aimé CESAIRE, je trouve que c'est plutôt bien de le mettre à côté de la médiathèque plutôt que d'aller poser son nom dans une rue quelconque qui n'aurait pas de nom ou qu'il faudrait débaptiser.

Je vous mets en garde globalement sur l'idée qu'on débaptise une rue pour lui donner un autre nom. Ça crée des petits problèmes qui sont difficiles à résoudre, même lorsque le nom de la rue est un nom « rue des cordeliers » ou « rue du bac ». Essayez. Vous verrez que ce n'est pas aussi facile. En tout cas, je ne m'y risquerai pas.

Monsieur GASTALDI

**M. GASTALDI**

Moi en tant que riverain de ce beau quartier, car à l'époque il y avait...

**M. LEONETTI**

Je redoute le pire !

**M. GASTALDI**

Il y avait la célèbre brasserie Foch. Par rapport au square Aimé Césaire, vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire, d'un terrain militaire, et ça s'appelait « rue des lits militaires » devant la médiathèque parce qu'à l'époque, le vallon Laval n'était pas couvert et l'eau du vallon coulait là et les militaires de la caserne Dugommier venaient laver leur linge. C'est pour ça que ça s'appelait « lits militaires ». Je fais comme Monsieur PETITTI un peu d'histoire ancienne. À cause du « Le Foch », maintenant ça n'a plus ce nom-là. Dommage. Merci.

**M. LEONETTI**

On a appris quelque chose ! Merci Michel de nous avoir rappelé que la rue des lits militaires n'était pas une caserne mais c'était un endroit où on lavait dans le lit de la rivière les uniformes et les vêtements des militaires.

Merci de vos interventions et de – je suppose – votre approbation.

Qui est contre ? S'abstient ? Non ! Je vous laisse dix secondes de réflexion, Madame MURATORE. Quand on va inaugurer tout ça, vous serez là. Tout ça, ce sont des mémoires et des moments. Après les Antibois se rappelleront d'Aimé CESAIRE quand ils iront lire dans le square. Ils demanderont qui il était et iront lire le poème. Ils apprendront la négritude.

Quand ils verront Line RENAUD, ils se demanderont pourquoi et se diront qu'elle a joué à telle période à tel endroit, c'était au début ! Ça fait partie de notre mémoire collective, ne faites pas de tri.

**Mme MURATORE**

C'est abstention parce qu'il y a Aimé CESAIRE dans la même délibération.

**M. LEONETTI**

C'est pire ce que vous dites, c'est-à-dire que vous continuez à faire le tri entre les bons, ceux qui pensent comme vous, et les pas bons, ceux qui ne pensent pas comme vous. Et ça, ce n'est pas très bien parce que ça veut dire qu'il y a des mairies de droite et des mairies de gauche, mais Aimé CESAIRE appartient à la France tout entière.

Et vous verrez qu'on pourra toujours critiquer ou l'un ou l'autre mais Line RENAUD appartient effectivement à la mémoire de la France tout entière. La preuve c'est qu'un Antibois communiste comme Gérard PIEL, se rappelle de « Ma cabane au Canada » ! C'est quand même quelque chose !

[Rires]

**M. PIEL**

J'ai mieux que ça peut-être, Monsieur le Maire, pour convaincre ma collègue : Line RENAUD a mené un combat contre le sida de façon remarquable, et elle a entraîné avec elle toute une série de people, mais qui par ce travail-là ont su rendre cette lutte – je crois – populaire au sens noble du terme. Donc je pense que rien que pour ça, moi je souhaite qu'il y ait une rue « Line Renaud ».

**M. LEONETTI**

C'est une femme généreuse et d'engagement !

On passe au vote. On n'a pas voté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**. Je vous remercie.

11-1 - BUDGET PRIMITIF 2013 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION  
TOURISME - AFFECTATION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

**M. LEONETTI**

Il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre ni s'abstient. La délibération est adoptée à l'unanimité.

12-1 - AGENCES POSTALES COMMUNALES - CAP D'ANTIBES ET SEMBOULES - CONVENTIONS  
AVEC LA POSTE - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Mme CANOVA**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en mars et avril 2010, nous avons signé une convention avec La Poste pour l'organisation des agences postales au Cap d'Antibes et aux Semboules. Je vous demande simplement de bien vouloir renouveler ces conventions pour la même durée de trois ans, précisant bien évidemment, qu'il ne s'agit que de missions de service public et en aucun cas, de réalisation de prestations financières mais de permettre donc à nos concitoyens qui habitent dans ces quartiers un peu excentrés d'avoir toujours ce service public postal.

**M. LEONETTI**

Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**

Oui en effet, si l'on en croit la convention, La Poste paie à la Commune, 990 euros par mois la part de la rémunération avec les cotisations de l'agent de la Ville, la part du coût du local et la part du fonctionnement du local. Je sais que La Poste n'est pas réputée pour le niveau des salaires de ses employés, mais quand même ! Les 990 euros mensuels ne couvrent sûrement pas tout ce qui a été cité. Donc, il serait intéressant de dire clairement les choses. La Commune compense le désengagement de La Poste qui, depuis que votre Gouvernement l'a transformée en société anonyme, cherche à faire grandir ses bénéfices en sacrifiant ses missions de service public. Tout cela n'est pas très cohérent.

De plus, nous savons bien tous que ces agences postales, vous venez de le souligner dans votre introduction, ne répondent pas à tous les besoins de la population. Donc non, l'argent public ne doit pas financer la volonté d'une entreprise de faire grossir ses bénéfices ! Pour nous, c'est un mauvais choix et malheureusement un choix qui dure beaucoup trop longtemps.

**M. LEONETTI**

Je n'ai pas compris. Vous proposez qu'on se désengage complètement ?

**Mme DUMAS**

Non, d'ailleurs, c'est pour ça qu'on s'abstiendra sur cette convention mais on trouve que le choix d'une agence postale communale ne répond pas à la mission de La Poste.

**M. LEONETTI**

Là, il y a une contradiction car vous m'avez toujours poussé à essayer d'aider l'implantation de postes aux Semboules, au Cap.

**Mme DUMAS**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Oui, mais vous savez que le maire n'a pas de possibilité d'imposer. Cette délibération apporte une aide aux services rendus aux habitants. Personne ne peut le contester. Vous venez même de le dire.

La conclusion, si vous étiez à ma place, Madame Dumas. Vous supprimeriez tout ça et vous diriez : ils

n'ont qu'à se débrouiller, La Poste est privée ?

**Mme DUMAS**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Oui, mais le changement étant maintenant, peut-être que le candidat que vous avez soutenu, va peut-être faire en sorte qu'il va le renationaliser, comme on devait renationaliser Florange peut-être ? Donc si on renationalise tout peut-être qu'on y arrivera. À ce moment-là, il n'y aura à mon avis plus d'argent pour rendre le moindre service au public. Mais c'est en autre débat.

**Mme DUMAS**

[Intervention inaudible car hors micro]

**M. LEONETTI**

Bien sûr !

Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois. La délibération est adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

## 12-2 - CIMETIÈRES - AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES FUNÉRAIRES ET CINÉRAIRES - APPROBATION

**Mme CANOVA**

Afin de permettre aux Antibois de bénéficier de nouvelles concessions, il est nécessaire au cimetière de Rabiac de restructurer et d'aménager des espaces disponibles et de créer des espaces nouveaux lorsque c'est possible ; au cimetière des Semboules d'aménager de nouvelles sépultures traditionnelles et de créer un nouveau jardin d'urnes.

Ces dispositions doivent être mises en œuvre rapidement pour les besoins de nos concitoyens et s'intègrent également dans un plan d'ensemble de réorganisation de ces sites qui sera soumis à notre assemblée ultérieurement.

Je vous demande d'approuver ces propositions d'aménagement aux cimetières de Rabiac et des Semboules.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, personne n'est contre, il n'y a pas d'abstention. La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

## 23-1 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS INTERLUDE - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. ROUX**

Il s'agit simplement d'autoriser, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financements avec la CAF des Alpes-Maritimes relative au lieu d'accueil enfants – parents « Interlude » afin de bénéficier d'une prestation de service correspondant à 30% de son coût de fonctionnement. Et je vous rappelle que la recette pour 2012 perçue par la commune, s'est élevée à 5 443 euros.

Un mot pour vous rappeler que ce lieu d'accueil « Interlude » est important et permet de mettre en pratique l'éthique du « care » in English, c'est-à-dire « de prendre soin » in French. Ça veut dire par là que ce lieu d'accueil implique l'écoute parentale et les échanges autour des liens familiaux, des liens sociaux et aussi une prise en compte d'une singularité individuelle des changements dans la relation

parents – enfants et j'en passe.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? La délibération est adoptée à l'**unanimité** et comme la délibération de Monsieur DAHAN a été reportée à la prochaine fois, le Conseil est terminé.

Je vous souhaite un bon week-end au Salon des Antiquaires – demain il y a l'inauguration du Salon des Antiquaires – et puis à bientôt !

\*\*\*

La séance a été levée à 17 h 05.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI